



REGLEMENT D'UTILISATION DU CHALET DE L'ARBALESSE A PONT-DE-NANT

- Lors de l'arrivée et du départ, il vous faut relever le compteur électrique et l'inscrire dans le carnet prévu à cet effet (tous deux se trouvent dans l'armoire de droite du réfectoire).
- Vous êtes responsables du nettoyage du chalet.
- Toutes détériorations du chalet et du matériel vous seront facturées.

IL EST INTERDIT :

- De manger, boire et fumer dans les dortoirs (attention aux chewing-gums).
- De planter des clous contre les parois intérieures et extérieures du chalet.
- D'inscrire quoi que ce soit sur les parois ou d'afficher au moyen de papier adhésif.
- De prendre des animaux dans le chalet.
- De stationner les voitures au chalet.

PREVOIR :

- Un sac de couchage par personne (obligatoire).
- Des sacs à poubelle (qui seront déposés dans le container à l'entrée du chemin).
- Tout le nécessaire pour les nettoyages (linges, produits, pattes, etc...).
- Du papier de toilettes.
- Un tire-bouchon.
- Un couteau à pain.
- Des gants de nettoyage.

NE PAS OUBLIER DE FERMER TOUTES LES PORTES ET FENETRES.